

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : 15^{ème} Montée Historique de La Mothe St Héray

Date de la manifestation : 19 octobre 2025

Organisateur administratif : ASA Augias

Organisateur technique : Écurie Chambrille avec le concours de l'Automobile Club des Deux Sèvres

Lieu de la manifestation : RD5 La Mothe St Héray

Visa Ligue n° délivré le

Permis d'organisation FFSA n° délivré le

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : *CAROF Jean Marie, Licence 203852*
- Chef de poste à l'arrivée : *SUIRE Magali, Licence 52935*
- Commissaire technique : XXX
- Médecin : XXX

1.2. HORAIRES

- Ouverture des engagements le 1 septembre 2025 à 00h00.
- Clôture des engagements le 15 octobre 2025 à 23h59.
- Publication de la liste des engagés le 18 octobre 2025 à 19h00.
- Vérifications administratives le 19 octobre 2025 à 7h30 à la salle Madeleine Gélin (16 rue du Pont l'Abbé 79800 La Mothe St Héray)
- Vérifications techniques le 19 octobre à 7h45 à la salle Madeleine Gélin
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ le 19 octobre 2025 à 9h00 à la salle Madeleine Gélin.
- Briefing des concurrents le 19 octobre 2025 à 9h15 devant l'entrée du camping sur la RD5
- Démonstration le 19 octobre 2025 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Remise des trophées le 19 octobre 2025 à 18h30 aux Halles (2 place Clémenceau La Mothe St Héray)

1.3. VÉRIFICATIONS

Les participants devront présenter :

- Licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur**.
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, ÉQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Chambrille - Montée Historique 2025

2 place Clemenceau

79800 La Mothe St Héray

Jusqu'au 15 octobre 2025 à 23h59.

Les droits d'engagement sont fixés à 180€, réduits à 90€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures et motos admises est fixé à 100

Les voitures admises sont les suivantes : liste des véhicules admis conforme à la réglementation

4.2. ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Conforme aux RTS

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente : non

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

Départ : route départementale RD5 La Mothe St Héray

Arrivée : Savrelle D5

Pente moyenne : 6%

Longueur du parcours : 2300 m

Largeur du parcours : 7m

Nombre de montées : en fonction du nombre de participants et de la météo (minimum 4 montées)

Nombre de postes de commissaires : 9

Nombre de commissaires : 16

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 de 6kg ABC

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : sans objet

Publicité optionnelle : sans objet

ARTICLE 10. PRIX

Remise des trophées le 19 octobre 2025 à 18h30 aux Halles (2 place Clémenceau La Mothe St Héray)